



Note d'informations

FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2021

Attention : les frais de cantine, de garderie périscolaire et de transport scolaire du mois de décembre 2021 ainsi que tous les impayés doivent impérativement être réglés avant le :
Vendredi 17 décembre 2021 (délai de rigueur)

ANNEE SCOLAIRE 2022 : FORMALITES A ACCOMPLIR

Dans un premier temps, votre (vos) enfant(s) doit (doivent) être inscrit(s) dans une école publique de la Ville de Païta.

Si vous souhaitez lui (leur) faire bénéficier d'au moins un des services⁽¹⁾ proposés par la Ville de Païta dès le 1^{er} jour de la rentrée 2022, vous devez compléter les documents ci-joints et les retourner avant le **lundi 27 décembre 2021** auprès de la **régie des menues recettes de la ville de Païta uniquement (pas de dépôts de dossier d'inscription ou de coupon de bourse dans les écoles)**. Les parents n'ayant pas pu effectuer les formalités d'inscription avant le **27 décembre 2021** pourront les accomplir à compter du **Lundi 24 janvier 2022** auprès de la **régie des menues recettes de la ville de Païta, jusqu'au Vendredi 11 février 2022**.

Les personnes ayant opté pour le prélèvement automatique seront débitées à compter du **05 février 2022**. (attention, pour les parents ayant opté pour le prélèvement automatique en 2021, si le dépôt du dossier d'inscription 2022 n'est pas effectué auprès de la régie des menues recettes de la ville de Païta avant le **27 décembre 2021**, les services demandés pour le mois de février 2022 seront à régler en espèces, par chèque ou par carte bancaire).

Si lors de cette inscription vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, vous devez obligatoirement vous présenter auprès de la régie de recettes de la Ville de Païta à compter du **lundi 24 janvier 2022** pour régler le montant des services demandés, soit en espèces, soit par chèque, soit par carte bancaire.

Les tarifs 2022 seront disponibles dès le 3 janvier 2022

PERIODE D'INSCRIPTION 2022 :

Du lundi 24 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022 inclus.

Horaires Mairie : du lundi au vendredi de 7H30 à 14H30 (en continu).

Horaires Annexe de Tontouta : du lundi au jeudi de 13h00 à 15h30 et le vendredi de 13h00 à 15h00, sauf le dernier jour du mois où la fermeture intervient à 14h30.

L'ensemble des services proposés débutera dès le 1^{er} jour d'école, soit **le lundi 14 février 2022**.

(1) Restauration – Transport – Garderie



Fiche de renseignements ANNEE 2022

RESPONSABLE LEGAL

Père : Nom : Prénom :
Adresse géographique :

..... Boite postale :

Code postal :

Téléphone Domicile : Bureau :
Portable :

Adresse mail :

Mère : Nom : Prénom :
Adresse géographique :

..... Boite postale :

Code postal :

Téléphone Domicile : Bureau :
Portable :

Adresse mail :

Autre : Nom : Prénom :
Adresse géographique :

..... Boite postale :

Code postal :

Téléphone Domicile : Bureau :
Portable :

Adresse mail :

ENFANT(S) (uniquement en école maternelle ou primaire pour l'année 2022)

Nom	Prénom	M/F	Date de naissance	Ecole	Classe

Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille **entier** ou de l'acte de naissance de chaque enfant
- Justificatif d'adresse (factures CDE, ou Enercal) + attestation d'hébergement et pièce d'identité du logeur si facture au nom d'une tierce personne.
- pièce d'identité du parent



Fiche de renseignements ANNEE 2022

Restauration

Garderie

Transport

IDENTITE DE L'ENFANT	
Nom :	Date de naissance :
Prénoms :	Sexe <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin
	Ecole :

INFORMATIONS PERISCOLAIRES			
Accueil périscolaire (garderie du matin) de 6h45 à 7h45 (6h30 pour Tontouta)	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	Lundi, mardi, jeudi, vendredi (période scolaire)
Accueil périscolaire (restauration scolaire) de 11h30 à 12h45	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	Lundi, mardi, jeudi, vendredi (période scolaire)
Accueil périscolaire De 6h45 à 12h00 (6h30 pour Tontouta)	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	Les mercredis libérés (conseils de cycle ou animations pédagogiques)
Accueil périscolaire (garderie du soir) De 15h30 à 17h30 (17h00 pour Tontouta)	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	Lundi, mardi, jeudi, vendredi (période scolaire)

L'enfant est-il en situation d'handicap avec un taux d'au moins 50 % oui non

L'enfant bénéficie-t-il d'une auxiliaire de vie ? (en temps périscolaire) oui non

L'enfant a-t-il une allergie ? (joindre le certificat médical obligatoire de l'allergologue) oui non

L'enfant a-t-il bénéficié d'un protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en 2020 oui non

OPTION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Aviez-vous opté pour un prélèvement automatique en 2021 ? oui non

Si oui, voulez-vous le maintenir pour 2022 oui non

Indiquez la banque :

Si non, souhaitez-vous optez pour le prélèvement en 2022 oui non

Si oui, complétez le document ci-joint et joindre également un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le prélèvement sera effectué dès février 2022. Vous n'avez plus ainsi à vous déplacer en Mairie en début d'année pour le premier règlement.

Le prélèvement mensuel se fait le 5 de chaque mois.

Païta, le

Signature des parents

Père,

Mère,



Fiche de renseignements ANNEE 2022

NOM et Prénom de (des) l'enfant(s) :

Etablissement :

Classe :

Engagement à respecter les règlements intérieurs des services de restauration, garderie et transport scolaire.

Je soussigné(e)

- déclare que mon(es) enfant(s),

.....
n'est (ne sont) sujet(s) à aucune allergie connue ;

- déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs des services de la restauration scolaire (cf. arrêté 2020/527 du 02 octobre 2020), de la garderie périscolaire (délibération 2012/18 du 22/03/2012) et du transport scolaire (arrêté 2020/530 du 02 octobre 2020) ;

- m'engage à m'y conformer strictement.

PAITA, le/...../.....

Signature des parents :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Contacts téléphoniques :

Père ☎ _____ ☎ _____

Mère ☎ _____ ☎ _____

Représentant légal ☎ _____ ☎ _____

TARIFS SCOLAIRES 2022

CANTINE SCOLAIRE (délibération 2021/122 du 29 décembre 2021)

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
7 200	14 400	7 200	14 400	7 200	14 400	7 200	14 400	7 200	14 400	7 200

= 115 200 frs/an

SI PEC CAFAT POUR 18 000/TRIM SOIT 54 000 FR/ANNEE

Participation des parents par mois

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
4 400	8 200	4 400	8 200	2 400	6 000	2 400	8 300	4 500	8 300	4 100
PRISE EN CHARGE CAFAT										
2 800	6 200	2 800	6 200	4 800	8 400	4 800	6 100	2 700	6 100	3 100

= 61 200 frs/an

GARDERIE PERISCOLAIRE (délibération 2021/123 du 29 décembre 2021)

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfant

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
1 500	3 000	1 500	3 000	1 500	3 000	1 500	3 000	1 500	3 000	1 500
1 070	2 140	1 070	2 140	1 070	2 140	1 070	2 140	1 070	2 140	1 070
800	1 600	800	1 600	800	1 600	800	1 600	800	1 600	800
500	1 000	500	1 000	500	1 000	500	1 000	500	1 000	500

*Les élèves inscrits au service municipal du transport scolaire bénéficient de la gratuité d'accès

TRANSPORT SCOLAIRE (délibération 2021/124 du 29 décembre 2021)

	<u>Période 1</u> <i>Du 14/02 au 01/04/2022</i>	<u>Période 2</u> <i>Du 19/04 au 03/06/2022</i>	<u>Période 3</u> <i>Du 20/06 au 05/08/2022</i>	<u>Période 4</u> <i>Du 22/08 au 07/10/2022</i>	<u>Période 5</u> <i>Du 24/10 au 16/12/2022</i>
<i>Non boursier</i>	6 200	6 200	6 200	6 200	6 200
<i>Boursier</i>	4 410	4 410	4 410	4 410	4 410